



**MAIRIE  
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE  
(62360)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-36**

L'an deux mille vingt-quatre,  
Le 04 juillet 2024 à 19 heures,

Département  
du Pas-de-Calais  
\*\*\*\*\*  
Arrondissement  
de Boulogne-Sur-Mer  
\*\*\*\*\*  
Canton  
de Boulogne Sud

**Date de convocation : 24 juin 2024  
Date d'affichage : 24 juin 2024**

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DÉGREMONT, Maire.

**Nombre de conseillers :** Dominique NAVET, Alain FIX, Fabienne PRIMA, Béatrice BOULY, Jean-Pierre FLOUR, Tatiana LECUYER, Patrick GOMEL, Sylviane CORNET, Philippe LELIEVRE, Marie-Françoise LECAILLE, Valérie DELATTRE, Emilie LISSE, Betty BONNAFOUS

14/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Bernard MOUSSAY donne pouvoir à Béatrice BOULY
- Catherine VANDEKHERKOVE donne pouvoir à Alain FIX
- Julien DIEU donne pouvoir à Patrick GOMEL
- Michel QUANDALLE donne pouvoir à Jean-Pierre FLOUR
- Michèle CAFFIER donne pouvoir à Jean-Michel DEGREMONT

5/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.  
Jean-Pierre FLOUR est nommé secrétaire de séance.

**VENTE DE LA PARCELLE AD 1**

La présente délibération annule et remplace la délibération n°2021-59 relative à la Vente du terrain cadastré AD 1.

Monsieur le Maire présente la parcelle AD 1 d'une contenance de 3 030 m<sup>2</sup>. L'organe délibérant a fixé le prix de vente à 4 150,00€ Il est rappelé également qu'en cas de division parcellaire, les frais sont à la charge de l'acquéreur.

Monsieur le Maire propose la vente à M Sébastien Cyrille Joseph HOYER.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (19 voix pour) :

Art.1<sup>er</sup> : approuve la proposition de M le Maire

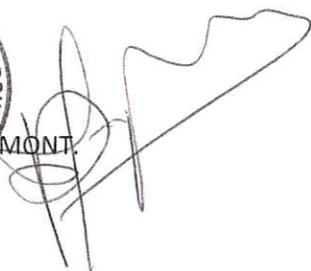
Art. 2 : autorise M le Maire à signer tous les documents se rapportant à la vente de la parcelle AD 1 à M Sébastien Cyrille Joseph HOYER.

Fait et délibéré

A La Capelle-Lès-Boulogne, le 04/07/2024

Le Maire,

  
Jean-Michel DEGREMONT



Certifié et rendu exécutoire le :

10 JUIL. 2024